

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMES

**mardi 11 avril 2017,
salle communale, Martigny**



Table des matières

PREMIERE PARTIE - PARTIE SYNDICALE

1. Ouverture de l'assemblée	4
2. Nomination d'un(e) scrutateur (trice).....	4
3. Approbation du PV de l'AG 2016.....	4
4. Lecture et approbation des comptes	4
5. Rapport des vérificatrices des comptes	5
6. Elections au comité.....	5
7. Délégués du SER	6
8. Rapport d'activité et projets	7
8.1 Commissions.....	7
8.1.1 « Secondaire I »	7
8.1.2 « Ecoles spécialisées ».....	8
8.2 Matinée sur les transitions	8
8.3 Collaboration avec l'OES	8
8.3.1 La formation continue.....	8
8.3.2 L'ordonnance d'application de la loi sur l'enseignement spécialisé	9
8.3.3 Les examens finaux et les aménagements	10
8.3.4 Le guichet unique.....	11
8.3.5 Projets futurs.....	11
9. Discussions, débats et interrogations de l'assemblée	11
9.1 Concernant les examens finaux et mesures « dys » :	11
9.2 Concernant le Guichet Unique.....	12
9.3 Concernant les bilans annuels	12
9.4 Concernant le fonctionnement de l'API selon les Directions	12
10. Divers.....	13
10.1 Evénements en enseignement	13

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités	14
2. Mot de M. Vassalli.....	14
3. Parole au Chef de l'OES - Informations générales.....	15
3.1 Loi sur l'enseignement spécialisé	16
3.2 Guichet Unique	17
3.3 API en enfantine.....	18
4. Mot de la SPVal de la part de M. Olivier Solioz	19
5. Mot de la HEP de la part de M. Jean-Marie Lavanchy.....	19
6. Remerciements	19
7. Informations diverses	20

PREMIERE PARTIE – PARTIE SYNDICALE

1. Ouverture de l'assemblée

Notre Présidente, Manuella Salamin, prévient d'un problème informatique et excuse l'absence annoncée de certains ES. Elle salue Monsieur Olivier Solioz (SPVal) et Monsieur David Rey (AVECO). Manuella excuse Anne-Françoise Fauquet-Epiney.

Pour cette assemblée 2016, nous comptons :

- +/- 200 courriers envoyés
- 63 membres présents
- 70 membres excusés



Le comité remercie tous les membres présents et tous ceux qui se sont excusés.

2. Nomination d'un(e) scrutateur (trice)

Ariane Délèze et Aline Gay-des-Combes sont nommées scrutatrices de l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'AG 2016

Le procès-verbal de l'AG 2016 (qui se trouve sur le site de l'AMES) est approuvé par l'assemblée présente et les membres en donnent décharge à la secrétaire.

4. Lecture et approbation des comptes

Notre caissière, Michelle Weinstein, présente les comptes. Au 31 mars 2017, la fortune de l'AMES s'élève à 34'382 frs 80.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4'580 frs 10, bénéfice dû à la rentrée d'argent de nouveaux membres inscrits à l'AMES et des ristournes de la SPVal et de l'AVECO. Comme l'année dernière, il y a déjà une partie des cotisations 2017/ 2018 qui sont comptabilisées dans ce montant.

Les dépenses regroupent notamment les frais liés à la matinée des transitions, les jetons de présence pour le comité, ainsi que pour les membres des commissions, des frais divers de secrétariat, cadeaux...

5. Rapport des vérificatrices des comptes

La parole est donnée à Katia Bender-Mazurkzac, l'une des vérificatrices des comptes.

Les vérificatrices de comptes, Mesdames Sharmila Nater Comby et Katia Bender-Mazurkzac, approuvent les comptes de notre caissière et demandent à l'assemblée de lui en donner entière décharge. L'assemblée approuve par acclamation.

→ Notre Présidente remercie les vérificatrices et relève la collaboration ainsi que le soutien financier de la SPVal et de l'AVECO. Elle les en remercie.

6. Elections au comité

Manuella Salamin et Céline Favre se présentent pour un 2ème mandat. Manuella Salamin accepte de poursuivre en tant que Présidente.

→ L'assemblée présente accepte par acclamation.

Michelle et Régis quittent le comité. Le comité AMES les remercie pour leur précieux travail. Le comité a prospecté pour offrir à ses membres des candidatures représentatives des régions du Valais romand et des différentes structures de l'enseignement spécialisé. Manuella propose à l'assemblée d'élire :

Bérénice Moulin : Après avoir travaillé en tant qu'éducatrice spécialisée, Bérénice Moulin a obtenu, en juin 2016, un Master en Enseignement Spécialisé. Elle a débuté son parcours professionnel à l'Ecole Primaire de Monthey et a ensuite bifurqué à Martigny vers le CO d'Octodure, où elle travaille actuellement. Grâce à ce



parcours, elle possède une bonne vision des cycles I, II et III. De plus, depuis ce printemps, Bérénice est déléguée AVECO. Elle est une femme enthousiaste et motivée.

→ L'assemblée accepte, par acclamation, la candidature et l'élection de Bérénice Moulin.



Nathalie Capt est une enseignante possédant plusieurs casquettes. En effet, elle travaille non seulement à l'école primaire et au cycle d'orientation d'Hérens en API et pour le CPS, mais est également adjointe de la Direction au CO d'Hérens. Ses différents mandats ne peuvent que confirmer sa précieuse implication au sein de notre association.

→ L'assemblée accepte, par acclamation, la candidature et l'élection de **Nathalie Capt**.

7. Délégués du SER

Notre Présidente explique à l'assemblée que le COSER (comité du SER) comporte une commission s'occupant de l'enseignement spécialisé en Suisse Romande. Cette commission organise notamment une journée romande de l'enseignement spécialisé chaque 2 ou 3 ans. La commission comprend un ES de chaque association membre du SER. Cela fait donc, pour le Valais : 1 membre ES de l'AVECO et un membre ES de la SPVal. Martine Rossier, membre de la SPVal et de l'AMES, avait accepté d'être déléguée l'année passée, mais n'a finalement pas pu assumer son mandat. **Marynoël Dubois**, membre de l'AVECO et de l'AMES, est déléguée depuis plusieurs années. Elle est donc notre unique représentante au SER.

Mme Dubois a notamment travaillé sur un projet pour créer une journée d'ES en janvier 2018 sur le thème suivant : « Inclusion et insertion professionnelle ». Notre Présidente la félicite et se réjouit de cette journée. Celle-ci fera d'ailleurs écho à la matinée des transitions organisée en novembre 2016 par le comité AMES.

→ Notre Présidente lance alors un appel pour un nouveau délégué parmi les enseignants membres de la SPVal. Recruter nous-mêmes les membres de cette commission auprès de nos membres AMES permettrait d'avoir un bon relais pour être informés de ce qui se fait au SER.

8. Rapport d'activité et projets

Le rapport 2016 du comité figure dans le Rapport d'activité SPVal, annexé à la revue Résonances du mois d'avril 2017.

8.1 Commissions

Suite à l'AG 2015, deux commissions, respectivement du Secondaire I et des Ecoles Spécialisées ont été créées. Chacune s'est réunie à trois reprises durant l'année 2016.

8.1.1 « Secondaire I »

Mesdames Michelle Weinstein et Valérie Pellaud ont rencontré M. Dayer pour lui exposer les souhaits et remarques issus du groupe de travail « API au CO ». Tous les points ont été traités : voici un résumé :

Thèmes abordés	Réflexion autour du thème
Importance de la culture des CO	L'OES doit faire appliquer la loi qui comprend les deux systèmes (Classes d'observation, API). Il est favorable au décloisonnement, d'où l'importance d'une véritable culture d'établissement à l'intérieur de chaque CO.
Prévention	La répartition des heures d'enseignement spécialisé à l'intérieur d'un établissement est du ressort de chaque Direction.
Elargissement des cours de formation continue	Création d'un groupe de formation continue

Les constats ont été réunis dans un document publié sur le site de la SPVAL.

Michelle a également rencontré l'AVECO pour informer les membres du comité du travail de la commission « Secondaire I ». L'accueil y a été très chaleureux. Elle leur a demandé s'il était envisageable qu'un membre du comité AMES participe aux séances du comité AVECO, afin que nous soyons mieux représentés au sein de leur association. Le comité y est favorable. Elle a aussi demandé s'il était possible d'insérer le document final de la commission sur leur site, comme cela a été fait sur celui de la SPVAL. Le comité va réfléchir à la manière de le faire figurer.

8.1.2 « Ecoles spécialisées »

Le même type de document est en cours de réalisation et sera disponible dans le courant du printemps 2017. Anne-Françoise va rencontrer l'OES.

→ Notre Présidente demande d'applaudir les membres de ces deux commissions, afin de les remercier pour leur travail.

8.2 Matinée sur les transitions



Notre Présidente est fière de relever le succès de la matinée concernant les transitions scolaires. Rencontrer un nombre aussi important d'enseignants spécialisés un samedi matin a été pour le comité une merveille.... Cela a couronné des mois de travail et encourage le comité à poursuivre dans cette voie.

Merci à tous les participants !



L'ensemble des documents a été transmis aux participants grâce à l'accord des intervenants.

8.3 Collaboration avec l'OES

Malgré les changements survenus à l'Etat du Valais, la collaboration du comité avec l'OES se poursuit. Le comité AMES rencontre effectivement deux fois par année l'OES. Ces réunions permettent d'évoquer les sujets qui touchent de près à l'enseignement spécialisé:

8.3.1 La formation continue

Un groupe de travail, réunissant deux membres du comité : Mesdames Valérie Pellaud et Marie-Laurence Lamon ainsi que deux membres de l'OES : Mesdames Sabine Mabillard-Fazzari et Laurence Lonfat, a été mis sur pied. Le but de cette collaboration est l'organisation de cours intéressants pour l'ES. A maintes reprises, des cours ont été proposés pour les ES, mais parfois annulés, faute de participants.

Le comité remercie toutes les personnes qui ont fait des propositions de cours et de formateurs suite à l'appel de l'AMES. Vous avez été entendus !

Plusieurs idées semblant intéressantes pour les généralistes leur seront ouvertes. La liste reste à disposition des conseillères pédagogiques responsables de la formation continue et pourra être utilisée dans les années futures comme émergeant des besoins de la base.

Propositions de thèmes transmises par des enseignants spécialisés :

- Childcoaching
- Discipline positive
- Aide pédagogique par l'informatique
- Outils pratiques pour élèves dys (Gre10)
- Dyscalculie
- Méditation, pleine conscience
- Mener une réunion
- Cap sur la confiance (PAHO formation)
- Compétences émotionnelles
- Cours pratiques TSA
- Estime de soi et confiance en soi
- TDAH
- Gestion de réseaux avec les parents
- Formation Makaton
- Formation de stimulation basale

Parmi l'ensemble de ces propositions, certaines ont déjà lieu ou étaient en voie d'être mises sur pied, certaines n'ont pas été retenues dans un premier temps, faute de coordination avec les formateurs, d'autres enfin étaient confidentielles et, dans ce cas, une réponse a été donnée aux ES leur proposant de s'inscrire à la formation de façon personnelle dans un autre canton.

Les propositions validées par Mmes Lonfat et Fazzari ont été transmises à la HEP. Le cours pour travailler avec les enfants TSA est en passe d'être finalisé, d'autres suivront. Le groupe de travail se rencontrera une nouvelle fois le jeudi 13 avril 2017.

8.3.2 L'ordonnance d'application de la loi sur l'enseignement spécialisé

L'AMES a été contactée pour donner son point de vue concernant la LES. Elle a répondu à un sondage en y intégrant des commentaires.

→ Le comité AMES apprécie la confiance accordée par les autorités à notre association.

8.3.3 Les examens finaux et les aménagements

Le Service de l'Enseignement a la volonté de rendre les examens de fin d'année plus accessibles aux élèves ayant des besoins particuliers. A la suite de l'assemblée, Monsieur Sébastien Vassalli interviendra d'ailleurs pour présenter quelques points en rapport avec ce thème.

En début d'année scolaire 2016, un sondage réalisé par l'AMES a été transmis aux ES pour connaître leurs opinions sur les aménagements proposés lors des examens finaux de 2015-2016. Le comité a reçu une vingtaine de réponses dépouillées par Valérie Pellaud et Marie-Laurence Lamon. Il regrette d'ailleurs le peu de retour, mais souligne la pertinence des réponses. Ces avis ont été utilisés et pris en compte pour mettre en forme les examens 2016/17. Le comité remercie M. Olivier Solioz, Président de la SPVal, d'avoir fait le lien avec M. Vassalli.

Voici le feedback des examens finaux 2016-2017 :

- Points positifs : adaptation de la police et de l'interligne, agrandissement, suppression de toute fioriture inutile.
- Difficultés rencontrées : impossibilité de prendre en compte le 1/3 du temps supplémentaire, de modifier les documents PDF, mauvaise communication dans la transmission des informations, etc.
- Différentes pratiques selon les Directions : possibilité d'avoir la lecture de consigne dans une autre salle, utilisation de tablette.

M. Vassalli a demandé l'avis de l'AMES sur les aménagements proposés et leur pertinence. Notre Présidente l'a alors rencontré et lui a transmis le sondage ainsi que son retour. Cela lui a permis d'alimenter sa réflexion.

MERCI

à tous ceux qui ont répondu à cette sollicitation ! N'oubliez pas que votre avis est précieux et nous permet d'avancer.

8.3.4 Le guichet unique

Ce système est en place depuis le début de cette année et il en est encore à ses balbutiements. Cependant, il soulève déjà de nombreuses interrogations ; notre Présidente propose que ce sujet soit abordé lors du point 9 pendant l'intervention de M. Guy Dayer, chef de l'Office, qui reviendra sur les thèmes évoqués et répondra aux questions de l'assemblée.

8.3.5 Projets futurs

Comme l'année 2016 a vu la mise sur pied de la matinée AMES, en novembre 2017, c'est une soirée AMES qui sera organisée. Le thème est encore en réflexion au sein du comité. Celui-ci souhaiterait effectivement inviter une personnalité qui intéresserait les enseignants spécialisés et leurs élèves. Donc, suivez nos actualités sur notre site !

→ Le comité fourmille de projets et c'est grâce à votre implication et à votre collaboration, alors merci à vous tous !!!

9. Discussions, débats et interrogations de l'assemblée

9.1 Concernant les examens finaux et mesures « dys » :

Rappelons que les aménagements peuvent être liés soit à l'objectif, soit à l'aspect « cosmétique ».

Interrogations de l'assemblée :

- Serait-il possible d'avoir une version modifiable quelques jours à l'avance pour les élèves qui sont en PA et qui sont proches du niveau de la classe ? Obtenir une version le matin-même nuit à l'efficacité.
- Une membre mentionne que, dans son école, l'examen est passé tel quel afin d'être cohérent par rapport au résultat, vis-à-vis de l'enfant et des parents.
- Un autre membre estime que pour de nombreux élèves de 8H en PA, les examens finaux devraient plutôt être liés au programme de 7H.
- M. Olivier Solioz relève que, par l'intermédiaire de la Direction, il est possible d'obtenir les examens finaux en version Word auprès de M. Bétryson.

- Comment diminuer le temps d'évaluation ?
 - M. Solioz relève que cela a été pris en compte, c'est pourquoi les examens ont été répartis sur deux temps distincts par matinée. S'il y a d'autres soucis, il est bien d'en référer à sa Direction.
- Est-ce que les évaluations en 4H sont obligatoires pour les élèves en PA, alors que, dans bien des cas, ils n'ont pas encore accès à la lecture ?

9.2 Concernant le Guichet Unique

Marie-Laurence prend la parole pour parler des interrogations qu'elle a obtenues de la part de plusieurs ES : qui sont les personnes convoquées lors de ces réunions ? Dans certaines séances, il n'y avait que le CDTEA et la Direction. Est-ce le cas pour d'autres personnes ? Est-ce que la présence des ES est nécessaire ? Comme ce sont les titulaires qui signalent, comment se positionnent les ES ?

- A main levée, l'assemblée estime qu'il est nécessaire, au niveau du primaire, de se rendre au Guichet Unique dans le cas où l'ES détient des observations ! L'argumentation est effectivement essentielle, car des dossiers sont refusés par manque de fondement.
- Pour le secondaire I, la situation est différente.

Il y a un manque de ressources mises à disposition au CDTEA.

→ Faut-il faire un sondage pour relayer les informations plus loin ? A main levée, l'assemblée abonde dans ce sens.

9.3 Concernant les bilans annuels

Dans plusieurs centres, seuls les directeurs et les inspecteurs ont été conviés. Est-ce que cela a du sens ?

9.4 Concernant le fonctionnement de l'API selon les Directions

Peut-on prendre un élève en API qui n'a pas la moyenne dans une branche et

- dont les notes baissent → OUI
- qui manque de motivation, mais n'est pas en échec → NON
- qui est un élève dys → OUI
- qui est HPI, ayant effectué un saut de classe, mais qui a des difficultés → NON

Devons-nous simplement nous occuper des élèves en échec en français et en math ?

Dans plusieurs centres, ce sont les notes qui comptent. Même si les enseignants ont une bonne argumentation, ce sont les notes qui donnent l'accès à l'API. Dans un centre, les ES signalent un élève pour des mesures et ne peuvent le suivre qu'après avoir obtenu une autorisation.

Pourquoi ne pas mettre de l'appui en 1-2H ? N'est-ce pas plus sensé de prendre en charge assez tôt pour anticiper les difficultés ?

Idem en 3-4H ? Les autorités demandent de leur laisser un temps d'adaptation passablement long et finalement ces élèves chutent de manière très abrupte.

M. Solioz a rencontré Messieurs Lonfat, Beytrison et Antille et a évoqué cette problématique.

10. Divers

10.1 Événements en enseignement

Notre Présidente mentionne différents événements qui auront lieu en Valais prochainement et plus particulièrement le 50^{ème} anniversaire de Ste-Agnès qui aura lieu le 9 septembre 2017.

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités

Notre Présidente remercie les 63 membres présents et les 70 excusés.

Elle souhaite la bienvenue à tous les invités présents (Madame Madeleine Nanchen Seppey ainsi que Messieurs Guy Dayer, Sébastien Vassalli, Jean-Marie Lavanchy, David Rey et Olivier Solioz) et les remercie pour leur présence.

Elle mentionne que Mesdames Laurence Lonfat, Sabine Mabillard-Fazzari, Marylène Volpi Fournier, Adrienne Mittaz Fuhrer, remplacée par M. David Rey, se sont excusées.

Notre Présidente résume les débats de l'assemblée aux invités.

2. Mot de M. Vassalli



Monsieur Vassalli jongle entre ses différentes fonctions : enseignant, animateur pédagogique, inspecteur et coordinateur du centre ICT.

Concernant les examens finaux, les dates avaient déjà été fixées par l'ancien Chef du Service de l'enseignement. Pour l'année prochaine, ce sera plus espacé.

Informations pour les prochains examens cantonaux :

- Nouvelle charte graphique
- Accent mis sur la lisibilité pour l'élève : papier blanc, Arial, taille 14 pour 4H, Arial 12 pour 8H, interligne 1.5, texte non-justifié.
- Aménagement standard pour les élèves dys.
- Les épreuves se reçoivent par semaine. Les 4H les recevront le vendredi 9 juin.
- A l'école primaire, il y aura deux versions : une sur papier et une en format Word. Cette dernière s'obtient très difficilement. Il faut faire une requête spéciale (par exemple, pour un élève travaillant sur tablette) à la Direction, qui relaiera la demande à M. Michel Beytrison. Celui-ci est l'unique détenteur de l'autorisation.

- Au niveau du CO, il y a 3 trois versions : une sur papier, une PDF et une Word (même procédé que pour un élève en primaire).

Interrogations de l'assemblée :

- Faut-il plutôt diminuer d'un 1/3 le travail ou plutôt augmenter le temps d'1/3 ?
 - M. Dayer encourage à accorder le 1/3 du temps en plus, au lieu de diminuer la charge du travail. Il faudrait éviter d'enlever des items car ils sont progressifs.
- Est-ce possible de morceler les épreuves ?
 - Des centres ont décidé d'aménager l'horaire : commencer plus tôt, mettre des temps de pause plus longs, terminer plus tard.
- Est-ce possible de transmettre les examens avant pour les élèves en PA ?
 - Malheureusement non.
- Dans quelle mesure les élèves en PA doivent ou non passer les épreuves ?
 - Tout dépend des objectifs poursuivis : on peut leur soumettre l'examen comme aux autres élèves, mais se laisser la liberté de ne pas prendre en compte le résultat ; faire une épreuve qui s'inspire des examens finaux mais c'est complexe ; vérifier si les objectifs visés sont atteints ou non et faire une évaluation individualisée.
 - En 4H, il est possible de proposer des examens uniquement par oral.
- Est-ce possible de transmettre des exercices liés aux objectifs ?
 - M Vassalli mentionne qu'il y a un groupe de travail.

→ M. Dayer souligne le travail de M. Vassalli et l'esprit d'ouverture du service de l'enseignement. Mme la Présidente remercie M. Vassalli.

3. Parole au Chef de l'OES - Informations générales



M. Guy Dayer salue officiellement les invités et les membres de l'AMES. Il dit être heureux d'être invité, car cela signifie que le dialogue n'est pas rompu. L'OES souhaite maintenir cette situation. Il relève ainsi l'esprit de partenariat qui règne avec l'AMES, même si

cela ne signifie pas pour autant que l'OES doit accéder favorablement à toute demande.

M. Dayer est heureux d'avoir débuté dans sa fonction. En une année, l'OES a subi beaucoup de changements. Seules trois fonctions sur huit ont été maintenues par les mêmes personnes.

3.1 Loi sur l'enseignement spécialisé

Le 1er décembre 2017, la LES (Loi sur l'Enseignement Spécialisé) entrera officiellement en vigueur. Il n'y a rien de révolutionnaire, car c'était déjà pour une bonne partie le cas dans les faits.

Les nouveautés sont les suivantes :

- Certaines terminologies ont changé : mesures d'aides (par l'enseignant ordinaire), mesures d'appui ordinaires et mesures d'appui renforcées.
- La PES (Procédure d'Evaluation Standardisée) a été modifiée. Cette procédure paraît assez longue, mais elle permet de définir si un élève a besoin de mesures renforcées ou ordinaires.
- Renforcement du rôle des Directions (octroi des mesures d'aide et ordinaires - coordination des mesures / guichet unique)
- Le CPS est mentionné. Cela rassure, car la loi donne un cadre et permet de développer ces mesures.
- Renforcement de la transition (école obligatoire - monde professionnel).
- Compensation des désavantages.

Concernant l'ordonnance :

- 64% des articles ont été acceptés à plus de 80%. Deux articles ont posé problème (moins de 60% de taux d'acceptation). 87% d'articles acceptés à au moins 80%.
- Les articles qui ont été délicats dans la consultation concernent :
 - ➔ le personnel enseignant : définir que ce sont uniquement les ES qui doivent pouvoir donner les mesures d'aides.
 - ➔ le choix des mesures : des parents ont cru qu'ils ne seraient pas pris en compte.
→ L'article a été modifié.
 - ➔ les élèves allophones : généraliser les cours de soutien dans toutes les structures du secondaire II → La loi ne peut pas régler les problèmes liés à la formation professionnelle.

- Les modifications ont été effectuées. L'objectif est de la mettre en application à la rentrée 2017.

3.2 Guichet Unique

- C'est un dispositif relativement nouveau pour tous (logopédistes, psychologues, enseignants, ES, coordinateurs, Directions), qui existe sur le terrain depuis la rentrée 2016. Il y a donc eu des retours assez négatifs.
- Les acteurs ont tendance à oublier la directive du 17 février 2016 qui mentionne les points suivants :

→ 3.1 : Le rôle de la Direction de l'école est central.

La Direction règle à l'interne sa procédure de fonctionnement (choix des invités, rythme des séances, etc.)

→ 3.3 : Le principe de refus des doubles mesures doit être respecté, mais il y a des exceptions.

- La procédure de signalement s'effectue via le titulaire.
- Les conseillers pédagogiques ont essayé de participer à un maximum de séances pour pouvoir transmettre un retour à l'OES. Notons que des Directions ont été mécontentes, car la présence de l'OES n'est pas obligatoire.

M. Dayer et Mme Schnyder du CDTEA se sont rencontrés pour discuter de leurs différents retours.

→ Un nouveau formulaire est en cours de réalisation et une phase d'évaluation va être observée entre l'OES, le CDTEA et l'Association des Directeurs d'école. De plus, un questionnaire en ligne va être transmis pour prendre en compte le point de vue des enseignants.

- Marie-Laurence mentionne les problèmes du manque de ressources au CDTEA,
 - M. Dayer est peu optimiste quant à l'ouverture de nouveaux postes en logopédie. Ceci rajoute une pression aux ES qui sont alors beaucoup sollicités. Il pense qu'à l'heure actuelle, il faut se concentrer sur les projets entre les logopédistes et les ES : par exemple, les logopédistes se rendant en classe enfantine et permettant de mettre en place un dispositif pour établir les situations prioritaires ou non.

Est-ce un problème financier ?

→ L'enseignement spécialisé a été peu touché par les coupes budgétaires.

M. Solioz évoque le problème des logopédistes qui ont passé du privé au public. Il mentionne la situation de la ville de Sion qui a financé des postes de logopédistes supplémentaires.

→ Il faut passer par le canal des associations.

M. Dayer rend attentive l'assemblée au sujet du sur-signallement (signaler pour éviter la liste d'attente). La coordination est la clé !

→ M. Solioz se réjouit du questionnaire où les Directions devront prendre en compte les avis des ES. M. Dayer évoque l'idée qu'un questionnaire pourrait aussi être transmis à la SPVal, l'AVECO et l'AMES.

3.3 API en enfantine

Ne serait-ce pas pertinent de prendre les problématiques à la source, soit en 1-2H ?

- Les conditions cadres auraient normalement dû être améliorées avec les petits effectifs l'après-midi et les périodes complémentaires.
- Un enfant qui entre en 1H doit commencer par être un élève comme les autres. Des mesures ordinaires sont envisagées, mais de manière exceptionnelle, notamment avec des projets via les 20%. Cela doit être une priorité dans le centre. Pour des situations très particulières, il faut faire une demande d'autorisation à la Direction d'école. Rappelons que les Directions subissent des pressions au niveau des heures d'ES.

Devons-nous simplement nous occuper des élèves en échec en français et en math ?

- Certaines Directions se focalisent sur le critère des notes, d'autres sur le fait que des élèves ont le droit d'être en échec dans une branche. Ces élèves ne sont effectivement pas prioritaires, ils devraient être pris en charge dans les 20%.

Lors de cette année scolaire, 713 élèves sont en mesures renforcées, avec un doux mélange entre APR, Classes Spécialisées et Institutions. Il y a deux postes et demi supplémentaires, trois postes en API et une stabilité en Ecoles Spécialisées. Concernant les élèves du CPS en Valais Romand, nous allons vers une augmentation pour le futur.

→ M. Dayer remercie les ES pour leur travail qui défend de manière efficace les élèves à besoins particuliers.

4. Mot de la SPVal de la part de M. Olivier Solioz



Olivier Solioz, Président de la SPVal, salue l'assemblée ainsi que les invités.

Il mentionne que les AG SPVal des districts ont lieu au courant du mois de mai.

Le 31 janvier 2018 aura lieu la journée de l'enseignement spécialisé du SER à Fribourg.

L'année 2018 marquera les 50 ans de la SPVal. L'association fourmille d'idées !

5. Mot de la HEP de la part de M. Jean-Marie Lavanchy

Une nouvelle formation aura lieu pour 2018-2021. Les professions voisines pourraient permettre des crédits complémentaires. Tout est prêt !



6. Remerciements

Au nom de l'association, notre Présidente remercie Mme Madeleine Nanchen Seppey - conseillère pédagogique - pour sa collaboration, qui s'est toujours conduite dans une vision constructive. Le comité aura l'occasion prochainement de lui témoigner sa gratitude.

Le comité tient également à remercier Mme Virginie Gillioz pour son précieux investissement lors de son mandat ad intérim.

Madame Salamin se tourne vers Mme Michelle Weinstein pour lui dire ces quelques mots :

« Michelle, c'est l'élégance du vêtement, de l'esprit, du cœur ; c'est l'endurance dans le sport, dans la place que tu tiens à donner à ton métier, dans tes formations ; c'est la fidélité, pour sa famille, pour ses amis, pour ce comité. »

Puis, elle se tourne vers Monsieur Régis Pellissier :

« Régis : qui va garder le temps désormais, qui va, avec diplomatie et tact, remettre les débats sur le chemin de l'éthique, de la tolérance, du bien de l'enfant ? »

Elle les remercie ensuite tous deux pour ce qu'ils ont apporté à l'association et au comité.

7. Informations diverses

- Boîte à idées : n'oubliez pas de transmettre vos idées, suggestions, questions, etc. à : ames@spval.ch.

L'apéritif a été préparé par la Meunière que nous remercions chaleureusement.

Pour le comité AMES
Céline Favre, secrétaire